

« Ateliers de prévention des conduites addictives et de résistance aux pressions sociales »

À destination des classes de 4^{ème}

Année scolaire 2016/ 2017

Présentation du projet

Objectifs des ateliers

- Identifier les raisons qui peuvent amener à la prise de risques ; détail des produits addictifs ; interroger les représentations des élèves.
- Transmettre des outils de résistance à la pression du groupe. Identifier les moyens de pressions et savoir résister.

Durée et organisation des ateliers

Le projet est destiné à l'ensemble des classes de 4^{ème} du collège.

Les interventions seront réalisées au sein du collège **en demi-classe**.

Ces ateliers comprennent 2 interventions de 2 heures par demi-classe, soit 4 heures par demi-classe.

8 heures d'intervention par classe sont donc à prévoir.

Critères de recevabilité

- Le projet doit obligatoirement avoir un lien direct avec le Projet d'établissement et/ou avec un axe du CESC.
- Les familles devront être informées du projet.
- Chaque projet doit être transdisciplinaire et/ou interprofessionnel (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale, ...).
- **Les ateliers sont réalisés en co-animation avec le(s) référents du collège.**
- En cas de validation de la candidature, le référent du projet s'engage à retourner au Conseil départemental l'ensemble des questionnaires et bilans d'évaluation complétés par les élèves et les membres de l'équipe éducative investis dans le projet.

Calendrier prévisionnel

- Date limite de retour des candidatures : **30 septembre 2016**
- Réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental : **13 octobre 2016 de 9h30 à 11h30**
- Démarrage du projet : **novembre 2016**

Déroulement du projet

1. 13 octobre 2016 : participation obligatoire du référent-collège à la réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental en présence de l'association intervenante.
2. Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation en direction de l'équipe éducative et de direction afin de présenter la méthodologie, recenser les personnes désirant s'impliquer dans le projet (enseignants, équipe médico-sociale, vie scolaire,...) et organiser la mise en œuvre de l'action.
3. Communication en direction des familles pour les informer de l'action.
4. Présentation du projet aux élèves au sein de chacune des classes du niveau retenu.
5. Mise en place des ateliers, entre novembre 2016 et mai 2017.

Engagement mutuel

Dans le cadre de ce projet, le Conseil départemental prendra en charge les frais afférents aux interventions du professionnel spécialisé sur la thématique.

De son côté, le collège s'engage à :

- Participer à la réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental, **le 13 octobre octobre 2016**, en présence de l'association intervenante et de l'ensemble des collèges retenus,
- Mettre en place l'intégralité du projet,
- Respecter le calendrier prévisionnel,
- Accompagner et faciliter le déroulement des interventions menées par le prestataire extérieur,
- Retourner au Pôle Actions Educatives les questionnaires-bilan (*à destination des élèves et du référent-collège du projet*).